

## Titre de l'action : Cavage

### Objectifs visés :

- Acquérir les connaissances nécessaires pour éduquer son chien afin de récolter ses truffes

### Les modes de validation (diplômant, certifiant, non certifiant) :

- Autoévaluation des acquis en début. Autoévaluation et feedback en cours et fin de formation
- Attestation de formation
- Attestation des acquis

### La durée de l'action exprimée a minima en heures :

- Une session de 2 journées (14 h), le 11 et 12 décembre 2023

### La voie de formation : formation continue

### Les modalités d'alternance, le cas échéant : sans objet

### Les modalités pédagogiques :

- Apports théoriques en salle et sortie terrain avec les chiens

### Les contenus principaux de la formation :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation du cadre législatif dans lequel se situe la récolte de la truffe</li><li>• « Rôle des associations »</li><li>• « Statut du trufficulteur »</li><li>• Les différentes pratiques permettant de rechercher les truffes</li><li>• Présentation des outils et tenues utiles</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Qu'est-ce qu'un chien ?</li><li>• Le développement comportemental et social du chiot sur le terrain</li><li>• Comment éduquer son chien ?</li><li>• Qu'attendre du chien en cavage ? Sur le terrain ?</li></ul> |
|---|---|

### Le dispositif d'évaluation de l'action :

- Enquête de satisfaction & Tour de table en fin de formation

### Le public ciblé :

- Toute personne désirant acquérir des compétences en cavage (agriculteurs, forestiers, particuliers)

### Les prérequis :

- Être adhérent à une association affiliée à la FFT
- Les chiens non agressifs sont acceptés, obligation d'avoir une cage de transport pour les parties en salle

### Les conditions d'inscription : être majeur

### Les frais pédagogiques éventuels : 400 € TTC

### L'information sur la rémunération et les financements :

- Pour bénéficier d'un financement VIVEA, la date limite de dépôt du dossier d'inscription est d'environ 2 mois avant le début de session.
- Possibilité de prise en charge individuelle ou employeur et/ou par un Opérateur de Compétences.
- Cette formation ne bénéficie pas de prise en charge du Conseil Régional Grand Est ni de la Région Bourgogne Franche Comté.
- Frais d'inscription : 50€ à la charge du participant quel que soit le mode de financement sollicité ainsi que les frais de restauration de 4.75€/jour.

### Les modalités de sélection des demandeurs le cas échéant :

- Envoi au plus tard 1 mois avant le début de session du devis validé et du bulletin de pré-inscription complété

### Les délais d'accès à l'action :

- Cette formation ouvrira à partir de 15 inscrits confirmés 15 jours avant le premier jour de la session

### La personne ou fonction à contacter :

- MORALES Anaïs au 03.25.43.75.73 – [cfppa.crogny@educagri.fr](mailto:cfppa.crogny@educagri.fr)